

ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL A Mme LE TRESORIER PRINCIPAL DE BRUNOY, RECEVEUR MUNICIPAL

Considérant que par lettre en date du 2 Mars 1995 et conformément à l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983, Mme ROULLE-LIBEREAU, Trésorier Principal, Receveur Municipal de la Ville, en remplacement de M. COHEN-SOLAL a demandé à bénéficier de l'indemnité prévue pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à :

- l'établissement des documents budgétaires et comptables ;
- la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie ;
- la gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises ;
- la mise en oeuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil d'accorder au Receveur Municipal, pour la durée du mandat du Conseil Municipal, l'attribution de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983.

LE CONSEIL MUNICIPAL
OUI L'EXPOSE DU MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE

A LA MAJORITE DES VOIX (2 Pour : M. GOSSIOME + Pouvoir, 12 Abstentions : M. LUCAS + Pouvoir, M. BOURDIN, M. DURAND + Pouvoir, M. DELTOMBE, Mme WIELICZKO, M. PRATS + Pouvoir, Mme KOUTZINE + Pouvoir, M. CHAMBON, 11 Contre : MM. JEAMMET, GILBERT, DESPREZ, Mme DESPREZ, M. WEIL, Mme QUAINQUARD + Pouvoir, M. PETIT, Mme CAVALLI, M. OTCHOUMOU, Mme GREMILLON)

DECIDE de rejeter cette proposition et en conséquence de ne pas allouer à Mme ROULLE-LIBEREAU, Trésorier Principal de BRUNOY, Receveur Municipal de la Ville de YERRES, l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

ONT signé au registre les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Marc LUCAS

affiché exécutoire par le Maire, en date du 7 Avril 1995 et de la publication
7 Avril 1995
Maire.



PAR DELIBERATION
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

